

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département du VAR**

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL . 87 / 2022**

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 17 Octobre ,

En exercice : 26

De Présents : 20

De votants : 26  
de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel  
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,  
agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSES Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme  
AURIOL Anne-M. BUCAIONI Claude-M. CAMARA Célestin-Mme DUPONT  
Karine- M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD  
Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia -Mme PRUNET Sophie-M. ROSSI  
Patrick-Mme SCOTTO Fabienne- M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M. TASSY  
Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO  
Laurence-Mme MARTIN Pascale- Mme PRUNET Sophie .

Procurations : M. ADAM Stéphane donne procuration à M. CAMARA Célestin.  
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.  
Mme BOUCHER Julie donne procuration à M. ROSSI Patrick  
M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine.  
M. HURET David donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne  
M. SANTONI Jean donne procuration à M. BRUN Fernand  
Etaient absents excusés : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des  
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,  
Mme THIERRY Martine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Délibération portant adhésion de la commune au service assistance  
retraite du CDG 83.**

Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion.

Par délibération n° 2022-34 du 19/05/2022, le CDG83 a créé un service assistance retraites, destiné à  
remplir, à la place des collectivités, certains actes de gestion liés à la retraite et à assurer le contrôle  
des actes,

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle  
d'employeur au centre de gestion. En contrepartie, de ce service, le Centre de Gestion demande une  
participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet : tarif unitaire.

Affiliation : 10 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 083-218300929-20221017-DEL882022-DE

Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues, invalidité, réversion ) 100 €

Simulation de calcul sur demande de l'agent (avant l'âge légal de départ en retraite ) : 80 €

Simulation de calcul (cohorte) : 80 €

Dossier de demande d'avis préalable : 80 €

Dossier de gestion des comptes individuels retraite (Cohorte) : 80 €

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les lois n° 2003-1306 du 26/12/2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR n° 2022-34 du 19/05/2022,

Considérant que les collectivités et établissements territoriaux ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibérations décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Signature du secrétaire de séance :

Mme THIERRY Martine



**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

